

Date de convocation : 27/06/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le premier juillet deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : BEULAIGUE Nelly, BROUSSARD Cédric, CLOT Dimitri, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, MANOHA Fabienne, MARCON Catherine, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MEYNET Isabelle, MORIN Colette, MOULIN Christophe, MOUNIER Emeline, PARRAT Éric, SOUCHON Patricia, VALLAT Robert (18).

Excusés : BEAL Corinne (pouvoir à Pierrick MARCON), CHAUDIER Florian (pouvoir à Dimitri CLOT), MOURIER Fanny (pouvoir à Isabelle MEYNET), OUDIN Marie Laure (pouvoir à Robert VALLAT), SABOT Thierry (pouvoir à Christophe MOULIN) (5).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Réhabilitation du complexe sportif : choix des entreprises.

DCM 20240701-6

Monsieur Le Maire rappelle les délibérations DCM 20230223-4 du 23 février 2023, DCM 20230223-5 du 23 février 2023, DCM 20230526-6 du 26 mai 2023, DCM 20231123-1 du 23 novembre 2023 approuvant le projet de réhabilitation du complexe sportif Dufaure de Citres.

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 17.05.2024 pour une remise des offres le 10.06.2024. Il s'agit d'un marché alloti avec 3 lots :

- Lot 1 : terrassement - VRD infrastructure sportives
- Lot 2 : Eclairage type
- Lot 3 : Clôtures

Consultation à laquelle 9 entreprises ont candidaté.
L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.

Les critères de jugement étaient les suivants : valeur technique : 60 % et valeur financière : 40 %.

AR Prefecture

La Commission ouverture des plis s'est réunie les 17 juin et le 1er juillet 2024.

043-214300873-20240701-DCM20240701_6-DE
Reçu le 08/07/2024

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention : Fabienne MANOHA) :

- Décide d'attribuer le marché aux prestataires suivants :

Lot 1 – terrassement – VRD – infrastructures sportives :
Base liège + couche préfabriquée

1 569 521.78 € HT soit 1 883 426.14 € TTC
dont 704 509.48 € HT soit 845 411.38 € TTC pour la Commune
Groupement LAQUET (mandataire) et co-traitants : TREMA TP – POLUTAN
France – COLAS - ROUCHON TP

Lot 2 – Eclairage :

116 691.38 € HT soit 140 029.66 € TTC + variantes 15 048.25 € HT soit 18 057.90 € TTC
dont 66 491.29 € HT soit 79 789.55 € TTC pour la Commune
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA LOIRE AUVERGNE

Lot 3 – Clôtures :

102 000 € HT soit 122 400 € TTC
dont 67 810 € HT soit 81 372 € TTC pour la Commune
ESPACS.

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,
Cédric BROUSSARD

AR Prefecture

043-214300873-20240701-DCM20240701_6-DE
Reçu le 08/07/2024